

GRANDIR ET S'ÉPANOUIR DANS CHARTRES MÉTROPOLE

Guide des familles
2022-2023



Accueils de loisirs
et activités Enfance-Jeunesse
de la naissance à 17 ans





3

Édito

4

Vos interlocuteurs

5

le projet éducatif
de Chartres
métropole

6

Le relais petite
enfance

S O M M A I R E



10

Les accueils de loisirs

18

Les espaces jeunes

24

L'information jeunesse

30

Les tarifs

ÉDITO

L'année scolaire s'achève bientôt. Afin de partir sereinement en vacances et d'en garder les bénéfices, il faut préparer au mieux la rentrée.

Ce guide, qui présente l'offre complète d'accueil de la petite enfance à la Jeunesse avec un grand J, vous y aidera. Bonne et agréable lecture !

Mais avant tout, quelques mots sur l'année passée :

Chartres métropole a renouvelé sa confiance aux PEP28 pour leur travail d'organisation et d'animation des accueils des enfants, et nous avons fait évoluer l'offre ado.

Avec un contexte sanitaire moins contraignant, les diverses activités dans nos onze accueils de loisirs (ALSH) ont pu reprendre, pour le plus grand plaisir des enfants, heureux de retrouver des conditions d'accueil "normales", et la joie, également, des animateurs qui sont sans cesse à la recherche de programmes variés, éducatifs et ludiques.

Tous exercent dans l'esprit du bien vivre ensemble et de nos valeurs communes.

C'est ce travail d'équipe et d'écoute qui nous permet d'offrir sur notre territoire une multiplicité d'actions enrichissantes et solidaires.

En ce qui concerne les relais petite enfance (anciennement RAM), la reprise est plus difficile. Accueillir les très jeunes enfants et les assistants maternels demande en effet une grande rigueur et des conditions optimales. Rassurez-vous, notre volonté est que tous les ateliers, dans les différentes communes, reprennent dès la rentrée. Je peux comprendre les hésitations de chacune et chacun après cet épisode sanitaire sans précédent, mais il est important de retisser



les liens. Les éducatrices font un excellent travail auprès des familles et des professionnels de la petite enfance : n'hésitez pas à les appeler, toute l'équipe est à votre écoute.

En zone rurale, où les déplacements sont plus difficiles, les adolescents peuvent se retrouver ou se sentir plus isolés. Aussi, il était pour moi primordial de renforcer l'offre ado. Des espaces jeunes ont été créés et des activités sportives et culturelles ont vu le jour, en y associant toujours les jeunes pour qu'ils soient pleinement acteurs de ces temps de loisirs.

Enfin, cette année a été marquée par l'ouverture de deux nouveaux points informations jeunesse (PIJ) à Sours et Maintenon, afin de couvrir équitablement notre territoire qui s'est agrandi au fil des années. En parallèle, le déplacement de l'antenne de Saint-Georges à l'Espace a permis une meilleure coordination des services et de mieux accompagner et orienter les jeunes. Continuons sur cette lancée, continuons les belles actions !

Prenez soin de vous et ressourcez-vous, que ce soit au vert, à la montagne ou à la mer : l'essentiel est de s'offrir une belle parenthèse estivale.

Je vous souhaite un très bel été et une excellente rentrée.

Hélène DENIEAULT,
Vice-Présidente déléguée à l'Enfance Jeunesse

VOS INTERLOCUTEURS

CHARTRES MÉTROPOLE

Hélène Denieault,

vice-présidente de Chartres métropole,
en charge de l'Enfance, la Jeunesse et les
Équipements associés

LES SERVICES

Hôtel d'Agglomération

place des Halles, Chartres
ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h,
le samedi de 9 h à 12 h 30
tél. 02 37 23 40 00
www.chartres-metropole.fr

Relais petite enfance

3, rue du Puits-Drouet, Chartres
Tél. 02 36 67 30 20
relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Points information jeunesse de Chartres métropole (Pij)

Antenne de Maintenon
Antenne de Saint-Georges-sur-Eure
Antenne de Sours
Tél. 02 37 26 98 86
[piz.chartres-metropole@ijcentre.fr](mailto:pij.chartres-metropole@ijcentre.fr)
f @ @bijchartresmetropole

Bureau information jeunesse (Bij) à Chartres

Tél. 02 37 23 42 32
bij28@agglo-ville.chartres.fr
f @ @bijdechartres

L'Association départementale PEP 28

Déléataire du service public
pour les accueils de loisirs
et les espaces jeunes
3, rue Charles-Brune, Lucé
Permanence à l'hôtel d'Agglomération,
place des Halles, Chartres
mercredi de 9 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h
Tél. 02 37 88 14 14
secretariatchartresmetropole@pep28/asso.fr



LE PROJET ÉDUCATIF DE CHARTRES MÉTROPOLE

L'accueil des enfants et des jeunes de Chartres métropole repose sur un projet éducatif global commun pour l'ensemble du territoire. À l'intérieur de ce cadre commun, les équipes d'encadrement des différents accueils, que sont les relais petite enfance, les accueils de loisirs et les espaces jeunes, établissent le projet pédagogique de leur structure.

Ces structures d'accueil des enfants et jeunes de Chartres métropole sont avant tout pensées comme des lieux d'apprentissage et d'épanouissement. Les activités qu'elles proposent complètent celles de la scolarité et de la vie de famille.

Le vivre ensemble est l'objectif premier. Il s'agit de permettre à chacun, enfant ou adolescent, d'acquiescer cette notion par le biais de la découverte de l'autre, du respect de chacun et d'une expérience de la vie de groupe, et de construire sa personnalité et sa capacité de réflexion. Le jeu et, pour les plus grands la réalisation de projets, en sont les outils principaux.

Les programmes d'activités sont établis selon ces axes et prennent en compte les besoins de développement de chacun sur les plans physique, moteur et bien sûr intellectuel.

Ils contribuent aussi à renforcer la curiosité et le goût pour les apprentissages par la mise en place de pratiques scientifiques, techniques, artistiques, culturelles et la découverte des richesses locales.

Chartres métropole a confié l'animation et l'encadrement de ses accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) et espaces jeunes à l'association départementale PEP 28.

Pour compléter ce dispositif d'apprentissage et d'épanouissement, le Bureau d'information jeunesse et le Point d'information jeunesse, pour lequel Chartres métropole vient d'ouvrir de nouvelles antennes, accompagnent les jeunes dans leurs premières démarches vers la vie d'adulte, à travers de l'information, des conseils et de la formation.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

est un lieu d'information, de rencontres
et d'échanges au service
des parents, des jeunes enfants
et des professionnels
de la petite enfance.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Anciennement Relais assistants maternels (Ram), le Relais petite enfance (RPE) de Chartres métropole s'adresse aux assistants maternels du particulier-employeur*, aux gardes à domicile, aux enfants de 0 à 3 ans qu'ils accueillent ainsi qu'aux familles.

Ce service gratuit est ouvert à toutes les familles des communes de l'agglomération de moins de 3 000 habitants (voir liste page 37), Champhol et Maintenon.

En périodes scolaires :

- lundi, mardi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h ;
- mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- jeudi de 9 h à 13 h.

Pendant les vacances scolaires :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- jeudi de 9 h à 13 h.

Un service pour les parents

Le Relais petite enfance de Chartres métropole informe les parents et futurs parents sur les modes d'accueil de la petite enfance et les accompagne dans leurs recherches ou et démarches d'embauche d'un assistant maternel.

Par ailleurs, il est l'interlocuteur privilégié tout au long de l'accueil de l'enfant.

Un service pour les assistants maternels

Le Relais petite enfance soutient et accompagne les assistants maternels et les gardes à domicile dans leur exercice professionnel.

Il contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile et organise des ateliers d'éveil animés par les éducatrices de jeunes enfants.

Ces ateliers sont proposés sur différents sites et sont accessibles, sans sectorisation, après inscriptions.

Des ateliers favorisant le développement de l'enfant

Le Relais petite enfance de Chartres métropole propose à tous les assistants maternels et gardes à domicile de participer, avec les enfants qu'ils accueillent, à des ateliers d'éveil sur des thèmes variés. Ces ateliers gratuits se déroulent en différents sites, et le planning est adressé à chaque professionnel. Les assistants maternels et les gardes à domicile sont conviés à s'inscrire en priorité aux ateliers d'éveil proches de leur domicile.

Deux types d'ateliers sont proposés :

- Les ateliers accompagnés

Il s'agit de temps de regroupement autour de chants et comptines. L'activité est proposée par l'équipe éducative selon le planning transmis aux professionnels.

- Les ateliers variés

Accueil, petites histoires, ateliers manuels variés ou ateliers thématiques... afin d'offrir le choix aux enfants, trois ou quatre espaces d'activités sont proposés simultanément.

Avec l'aide de l'équipe du Relais petite en-

* Le particulier employeur emploie un salarié à son domicile privé pour de la garde d'enfants : une assistante maternelle.



fance, les assistants prennent en charge certains ateliers (espace motricité, manipulation, peinture...). Le partenariat développé avec quelques médiathèques du territoire permet d'offrir aux jeunes enfants des temps autour du livre.

Sites des ateliers

AMILLY

Rue des Vauroux

BAILLEAU L'EVÊQUE

ALSH
Parc Olivier-Gault

BARJOUVILLE

SALLE DE L'ARSENAL
1, rue Jean-Moulin

BERCHÈRES-LES-PIERRES

9, rue de l'Église

CHARTRES

LA MAISON DES ENFANTS
3, rue du Puits-Drouet

LA RONDE ENFANTINE
18, rue du Docteur-Maunoury

DAMMARIE

ALSH L'ARBRE MAGIQUE
Rue de la Filerie

DANGERS

10, rue de la Mairie

JOUY

ALSH
30, rue du Bout-aux-Anglois

MAINTENON

HALTE-GARDERIE
2, rue Geneviève-Raindre

MORANCEZ

SALLE ALSH
9, rue de Chavannes

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

MAISON DES ASSOCIATIONS
2, rue du Général-de-Gaulle

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES

ALSH
Rue neuve

SOURS

ALSH
Rue Isambert

THIVARS

SALLE POLYVALENTE
Rue Hector-Boudon

Relais petite enfance

3, rue du Puits-Drouet, Chartres
Tél. 02 36 67 30 20
relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Carte page 38.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

épanouissent les enfants
de 3 à 12 ans.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis, pendant les petites vacances (vacances de la Toussaint, de Noël, de février, de Pâques) et durant les vacances d'été.

Plusieurs temps d'accueil possibles

Accueils des mercredis, nouveauté !

Avant chaque petites vacances scolaires, la famille inscrit son enfant pour les mercredis souhaités dans la période comprise entre les vacances à venir et les suivantes. Plusieurs formules sont proposées :

- inscription à la journée avec repas ;
- inscription le matin avec repas jusqu'à 13 h 30 ;
- inscription l'après-midi sans repas à partir de 13 h 30.

Les petites vacances

Les ALSH proposent des inscriptions à la semaine ou occasionnelles. Toutes concernent la journée complète avec repas.



Les vacances d'été

Pour les vacances estivales, les inscriptions se font uniquement à la semaine pour des journées complètes avec repas.

Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription seront disponibles mi-juin et téléchargeables sur le site des Pep 28 :

<https://www.lespep28.org>

et de Chartres métropole :

<https://www.chartres-metropole.fr/dynamique/enfance-et-jeunesse/les-accueils-de-loisirs>

Organisation de la journée

L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants en respectant leur rythme : l'équipe d'animation favorise les activités intenses le matin ainsi qu'en milieu d'après-midi et les activités plus calmes en début d'après-midi. Les



animateurs proposent aux enfants des activités sur des thèmes artistiques, écologiques, sportifs, musicaux ou même scientifiques et techniques.

À partir de 7 h ou 7 h 30*, les enfants sont accueillis de manière échelonnée dans des espaces ludiques aménagés pour réaliser des activités en autonomie, sous l'attention des animateurs. Ils débutent leur journée à leur rythme et selon leurs envies.

Dès 9 h, les animateurs proposent des activités diversifiées et adaptées aux capacités de chaque enfant en lien avec le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs.

Entre 11 h 30 et 13 h 30 a lieu la pause déjeuner, toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

À 13 h 30 : les enfants gardés en demi-journée sont accueillis avant la reprise des activités.

À partir de 14 h, les animateurs proposent des activités diversifiées, toujours en lien avec le projet pédagogique de chaque structure d'accueil. Les plus petits qui en ont besoin bénéficient d'un temps de repos, selon leurs besoins.

16 h 30 : un temps est réservé au goûter.

De 17 h à 18 h 30 ou 19 h* : après une bonne journée avec les copains, il est l'heure de retrouver les parents et de passer la soirée en famille.

* selon la structure.





Restauration : le temps du repas est un moment pédagogique et éducatif

Ce moment de la journée constitue pour les enfants, et les jeunes, un temps de vie sociale, d'échanges et de partage entre eux et avec les adultes. Ce moment participe à la formation du futur citoyen, épanoui et respectueux de l'autre et de son environnement.

L'équilibre nutritionnel et la diversité des menus

La restauration en accueil de loisirs revêt des objectifs de diversité et d'équilibre de l'alimentation. La consommation de fruits, légumes et féculents y est encouragée, celle de produits gras et sucrés est réduite. Plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder : les équipes y veillent tout au long de l'année. Les repas sont servis dans leur intégralité pour permettre aux enfants de goûter l'ensemble des mets et aiguïser

leur goût. Les menus sont affichés à l'entrée des accueils de loisirs et sont consultables sur le site du prestataire de repas. Les repas se déroulent dans les restaurants scolaires communaux de proximité ou dans des espaces dédiés au sein des accueils de loisirs. Ils sont fournis par un prestataire choisi, de même que les pique-niques et les goûters. Les professionnels veillent au respect des normes d'hygiène.

Les accueils de loisirs étant des structures collectives, aucune adaptation autre que médicale n'est prise en compte.

Les enfants nécessitant un suivi particulier d'ordre physique (intolérances alimentaires, allergies, handicap...) temporaire ou chronique doivent être signalés aux directeurs des accueils de loisirs.

Les modalités d'accueil et le suivi éventuel d'un traitement seront formalisés en concertation avec les professionnels des ALSH, les partenaires médico-sociaux et les parents par un projet d'accueil individualisé (PAI) ou un projet personnalisé d'accueil (PPA) ajusté en

Chartres métropole a pris la décision de mettre l'enfant au cœur du projet. Dans toutes les structures, les enfants peuvent choisir parmi deux menus proposés, dont un végétarien. L'équilibre alimentaire est respecté dans le choix des composantes de la même famille alimentaire.

fonction des besoins de l'enfant.

Le PAI d'un enfant pour une maladie chronique ou une allergie alimentaire, doit être renouvelé et transmis aux directeurs des structures chaque année. Pour les enfants d'âges maternel et élémentaire, les titulaires de l'autorité parentale pourront indiquer dans le dossier d'inscription le choix du repas à l'année, selon l'une des deux formules suivantes : menu standard ou menu végétarien.

Les prestataires de restauration* :

- ALSH de Jouy, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest et Sours : Restauration Chartres métropole
- ALSH situé à Bouglainval : Restauration La Normandie
- ALSH de Maintenon : Restauration Resto'Val
- ALSH de Amilly, Bailleau-l'Évêque, Dammarie, Saint-Léger-des-Aubées : Yvelines Restauration.

** à la date d'impression de ce guide*



Les accueils de loisirs de Chartres métropole

AMILLY

École élémentaire
Rue des Vauroux
06 16 52 00 33
7 h 30 à 18 h 30
Fermé en août et à Noël

BAILLEAU-L'EVÊQUE

Parc Olivier-Gault
06 16 82 92 98
7 h 30 à 18 h 30
Fermé à Noël

BOUGLAINVAL

17, rue de Châteauneuf
06 35 63 40 37
7 h à 19 h
Fermé en août et à Noël

DAMMARIE

Rue de la Filerie
07 76 73 00 75
7 h 30 à 18 h 30
Fermé à Noël

JOUY

Rue du Bout-aux-Anglois
06 32 82 31 60
7 h à 19 h
Ouvert toute l'année

MAINTENON

Écoles du Guèreau (3-5 ans)
06 35 63 40 39
et Collin d'Harleville (6-11 ans)
06 35 40 45 87
7 h à 19 h
Ouverts toute l'année

MORANCEZ

9, rue de Chavannes
06 32 82 59 18
7 h 30 à 18 h 30
Ouvert toute l'année

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Maison des Associations
2, rue du Général-de-Gaulle
06 16 82 20 43
7 h 30 à 18 h 30
Ouvert toute l'année

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES

Rue de Neuve
06 17 06 87 16
7 h à 19 h
Fermé en août et à Noël

SAINT-PREST

École Commandant-Cousteau
Place Charles-Moulin
06 27 82 37 40
7 h à 19 h
Ouvert uniquement les mercredis
et en juillet

SOURS

Rue Louis-Isambert
06 27 82 37 46
7 h 30 à 18 h 30
Fermé à Noël

Carte page 39.

Santé, handicap : un accompagnement personnalisé

Si votre enfant ou votre jeune est en situation de handicap ou connaît des difficultés de santé (intolérances alimentaires, allergies...) contactez-nous en amont de son inscription. Le directeur de la structure ou le secrétariat du pôle enfance-jeunesse des Pep 28 évaluera avec vous les besoins spécifiques de votre enfant. Ainsi, l'équipe de l'accueil de loisirs ou de l'espace jeunes pourra accompagner au mieux ses premiers pas. Par ailleurs, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place et élaboré avec vous.

Chaque fois que nécessaire, nos équipes prennent appui sur l'Espace Ressource Handicap, également géré par l'association des PEP 28, pour former ses encadrants, préparer la venue des enfants et des jeunes, utiliser du matériel adapté, etc. toujours en concerta-

tion étroite avec la famille, les professionnels des structures et, après accord des parents, avec les partenaires médico-sociaux.

Pour ce qui est des repas, des menus appropriés seront élaborés selon les besoins alimentaires spécifiques de l'enfant. Si le prestataire de restauration du centre n'est pas en capacité de les proposer, il sera demandé aux parents de fournir le panier-repas.

Parce que nous sommes convaincus que l'inclusion est un droit pour tous, et que la relation étroite avec la famille est gage de réussite de l'accueil au sein du groupe, nous vous invitons à prendre contact avec les équipes, le plus tôt possible, avant la date souhaitée d'inscription de votre enfant.



Réglementation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT d'animation socioculturelle...) dans le respect de la

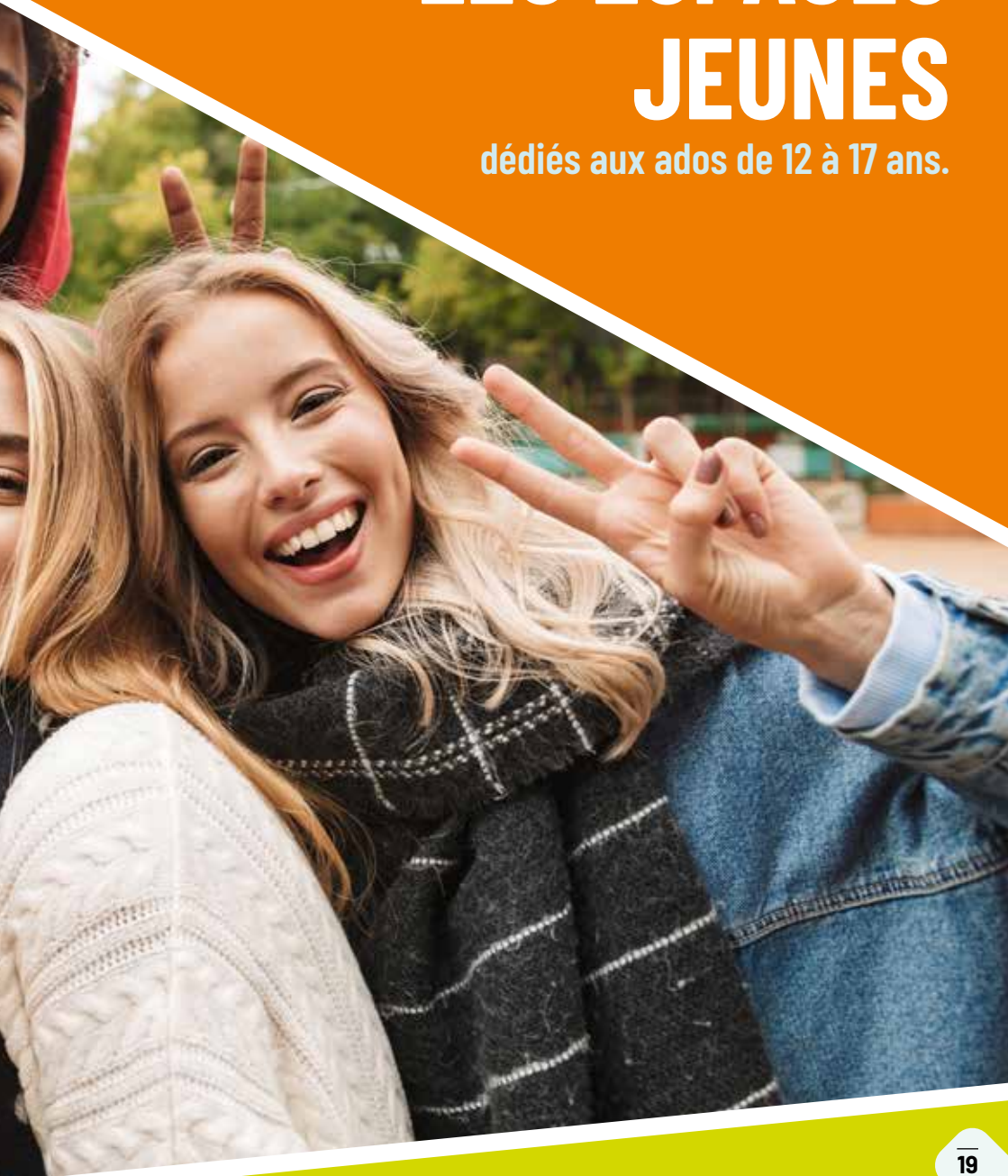
réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants de maternelle et un pour 12 enfants à partir de l'élémentaire. Le rôle du directeur est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique de la structure. Il est garant du bon fonctionnement et du respect des règles de sécurité.

Tous les accueils de loisirs répondent à la réglementation du code de l'Action sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ils sont soumis aux contrôles réguliers de la préfecture.



LES ESPACES JEUNES

dédiés aux ados de 12 à 17 ans.



LES ESPACES JEUNES

L'association des PEP 28 anime les espaces dédiés aux adolescents collégiens et lycéens de l'ensemble du territoire de Chartres métropole.

Un projet pédagogique

Conformément au projet éducatif défini par Chartres métropole, l'équipe d'animation des espaces jeunes accompagne les adolescents vers un objectif d'épanouissement, de vivre-ensemble et d'acquisition d'autonomie vers la vie d'adulte : c'est tout le sens que développent les accueils et leurs programmations. Ils accompagnent les jeunes dans la réalisation de leurs propres projets pour les rendre « acteurs » et responsables, développer leur esprit d'initiative, leur sens critique, leur confiance en soi et le respect de chacun.

Plusieurs temps d'accueil

Les week-ends

Un à deux week-ends par mois en période scolaire, des activités et sorties sont mises en place le plus souvent par et pour les jeunes avec le soutien et sous la supervision des animateurs.

Plusieurs formules sont possibles :

- inscription à la journée avec ou sans repas ;
- inscription en demi-journée : l'après-midi sans repas ;
- inscription à la veillée/nuitée.

Durant les vacances

Les espaces jeunes sont ouverts du lundi au vendredi pendant les petites vacances, sauf celles de Noël.

Deux formules d'accueil sont possibles :

- inscription à la semaine, en journée complète avec repas (formule prioritaire) ;
- en occasionnel : inscription à la journée avec repas.

L'été, les espaces jeunes sont ouverts à la semaine, en journée complète avec repas.

Le planning des activités est disponible le mois précédent sur www.lespep28.org

Ponctuellement, les animations peuvent se dérouler dans les salles des fêtes et gymnases des communes de Chartres métropole, afin que les espaces jeunes soient accessibles au plus grand nombre.

Modalités d'inscription aux espaces jeunes

L'inscription via le dossier famille est obligatoire pour accéder aux services. Un calendrier des dates d'inscription avec leurs modalités ainsi que le règlement de fonctionnement seront disponibles à partir de mi-juin sur www.portail-pep28.ciril.net et sur www.lespep28.org.



Les places sont limitées pour chaque structure d'accueil et réservées en priorité aux enfants et jeunes domiciliés dans les 59 communes périurbaines de Chartres métropole (communes de moins de 3 000 habitants et Maintenon, cf. p 37). En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de la structure.

Un accompagnement personnalisé est possible. (Lire l'encadré page 17)

Pièces obligatoires à joindre au dossier

Pour toutes les familles et quelle que soit l'inscription :

- une fiche d'inscription à imprimer sur le site internet www.lespep28.org ou à retirer dans l'une des 11 structures d'accueil ou au siège des Pep 28, 3 rue Charles-Brune à Lucé ou au guichet unique de l'hôtel d'agglomération ;

- la fiche de réservation de la restauration pour les familles ayant choisi des accueils occasionnels* le mercredi ou pendant les petites vacances ;
- un justificatif de domicile actuel au nom des parents ou titulaires de l'autorité parentale datant de moins de 3 mois (hors facture téléphonie mobile) ;
- un document attestant que toutes les vaccinations obligatoires sont à jour (carnet de santé de l'enfant / du jeune ou certificat de vaccinations) ;
- un certificat médical si contre-indication à certaines activités ;
- l'acceptation du règlement de fonctionnement ;
- un avis d'imposition ou de non-imposition 2021 (sur les revenus 2020).

* selon la structure.



Espaces jeunes et espaces de regroupement

Les espaces jeunes sont ouverts à chaque période de vacances, sauf à Noël, et certains week-end.

DAMMARIE

Rue de La-Filerie
07 76 73 00 75
de 7 h 30 à 18 h

JOUY

Rue du Bout-aux-Anglois
06 32 82 31 60
de 7 h à 19 h

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Maison des associations
2, rue du Général-de-Gaulle
06 16 82 20 43
de 7 h 30 à 18 h 30

Trois points de regroupement installés dans les accueils de loisirs viennent compléter ce dispositif pour faciliter les accueils.

BAILLEAU-L'ÉVÊQUE

Parc Olivier-Gault
06 16 82 92 98
de 7 h 30 à 18 h 30

MAINTENON

ALSH Collin-d'Harleville (6/11 ans)
06 35 40 45 87
de 7 h à 19 h

SOURS

Rue Louis-Isambert
06 27 82 37 46
de 7 h 30 à 18 h 30

Carte page 39.



Réglementation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT...) avec un encadrant pour huit adolescents. Son rôle est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique du centre et de veiller à la sécurité affective, morale et physique des jeunes.

Les espaces Jeunes répondent à la réglementation du code de l'Action sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ils sont soumis aux contrôles réguliers de la préfecture.





L'INFORMATION JEUNESSE

Pour les jeunes à partir de 11 ans.





LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Intégré au réseau national information jeunesse, le point information jeunesse (Pij) est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous les jeunes. Il leur offre un accès libre, gratuit et anonyme à une documentation thématique.

Il propose des permanences, des ateliers d'animations et forums, organisés pour accompagner les jeunes dans leurs recherches en matière d'orientation sco-

laire et professionnelle ou de services pour leur quotidien (logement, droit, santé, loisirs, mobilité...).

Pour optimiser sa recherche, il est possible de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en prenant rendez-vous individuellement ou collectivement ou en venant lors des permanences.

Trois antennes

Saint-Georges-sur-Eure

4 bis, place de la République

> sur rendez-vous les mardis de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30

> atelier sur inscription le 1^{er} mercredi de
chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Sours

Rue Louis-Isambert

> sur rendez-vous les jeudis de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30

> atelier sur inscription le 2^e mercredi de
chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Maintenon

1, rue du Pont-Rouge

> sur rendez-vous les vendredis de 9 h
à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

> atelier sur inscription le 3^e mercredi de
chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Carte page 39.



Chaque antenne du Pij offre une documentation riche, un accès à Internet et est animée par des professionnels qui peuvent conseiller et donner des informations sur différents thèmes :

- **Formation, études, métiers** : cursus scolaires et écoles, accès à la documentation du centre d'information et de documentation jeunesse ;
- **Emplois et petits boulots** : guides pratiques sur la recherche de jobs d'été, de petits boulots et un listing d'offres et demandes pour le baby-sitting ;
- **Vie quotidienne** : liste des partenaires pouvant aider à trouver un logement ou à financer des projets ;
- **Europe** : séjours linguistiques, voyages et échanges à l'étranger, démarches à ef-

fectuer pour y étudier et y travailler (partir au pair, Corps européen de solidarité...);

- **Santé prévention** : documentation sur la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, les addictions, la dépression, les aides aux malades et personnes handicapées ;
- **Loisirs sport vacances** : activités proposées au sein des clubs et des associations (activités sportives, culturelles...). Informez-vous sur les différentes possibilités pour partir en vacances (séjours jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, auberges de jeunesse...).

Des ateliers, expositions, rencontres sont également proposées tout au long de l'année.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE



Labellisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le bureau information jeunesse (Bij) est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous. Conformément à la Charte nationale de l'information jeunesse, l'accès y est anonyme et gratuit.

Bij de Chartres

3, rue de l'Étroit-Degré à Chartres

Tél. 02 37 23 42 32

bij28@agglo-ville.chartres.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15

Et le 4^e samedi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Le Bij est accessible à tous les jeunes de l'agglomération. Il propose :

- un planning trimestriel avec des ateliers d'information animés par des professionnels ;
- différents espaces thématiques pour aider le jeune à se repérer ;
- une documentation actualisée et variée ;
- différents services.

Exemples : ateliers recherche de stage, de job d'été ou d'emploi ; rédiger son cv ; formations Bafa et premiers secours, forum sur les métiers de la sécurité...

Tout l'agenda est disponible sur www.chartres.fr







LES TARIFS



TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)

Accueil mercredi maternelles Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0 à 1220 €	6,53 €	4,39 €	3,16 €
1221 à 1500 €	7,88 €	5,30 €	3,82 €
1501 à 1800 €	9,12 €	6,13 €	4,42 €
1801 à 2100 €	10,47 €	7,04 €	5,07 €
2101 à 2400 €	11,71 €	7,88 €	5,67 €
2401 à 2900 €	13,06 €	8,78 €	6,32 €
2901 à 3400 €	14,42 €	9,69 €	6,98 €
3401 à 3900 €	15,66 €	10,53 €	7,58 €
3901 à 4400 €	17,01 €	11,44 €	8,23 €
4401 € et +	18,36 €	12,34 €	8,89 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.			

Accueil mercredi maternelles	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
	23,31 €	15,68 €	11,28 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.			

* Voir liste des communes page 37



Accueil mercredi élémentaires Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0 à 1220 €	6,53 €	4,39 €	3,16 €
1221 à 1500 €	7,88 €	5,30 €	3,82 €
1501 à 1800 €	9,12 €	6,13 €	4,42 €
1801 à 2100 €	10,47 €	7,04 €	5,07 €
2101 à 2400 €	11,71 €	7,88 €	5,67 €
2401 à 2900 €	13,06 €	8,78 €	6,32 €
2901 à 3400 €	14,42 €	9,69 €	6,98 €
3401 à 3900 €	15,66 €	10,53 €	7,58 €
3901 à 4400 €	17,01 €	11,44 €	8,23 €
4401 € et +	18,36 €	12,34 €	8,89 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.			

Accueil mercredi élémentaires	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
	23,31 €	15,68 €	11,28 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.			

* Voir liste des communes page 37

Accueil petites vacances maternelles et élémentaires Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1220 €	32,66 €	7,84 €	116,57 €	27,98 €
1221 à 1500 €	39,42 €	9,46 €		
1501 à 1800 €	45,61 €	10,95 €		
1801 à 2100 €	52,37 €	12,57 €		
2101 à 2400 €	58,57 €	14,06 €		
2401 à 2900 €	65,32 €	15,68 €		
2901 à 3400 €	72,08 €	17,30 €		
3401 à 3900 €	78,28 €	18,79 €		
3901 à 4400 €	85,03 €	20,41 €		
4401 € et +	91,79 €	22,03 €		
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.				

Accueil vacances été maternelles et élémentaires Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon
	Forfait semaine avec repas	Forfait semaine avec repas
0 à 1220 €	32,66 €	116,57 €
1221 à 1500 €	39,42 €	
1501 à 1800 €	45,61 €	
1801 à 2100 €	52,37 €	
2101 à 2400 €	58,57 €	
2401 à 2900 €	65,32 €	
2901 à 3400 €	72,08 €	
3401 à 3900 €	78,28 €	
3901 à 4400 €	85,03 €	
4401 € et +	91,79 €	
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.		

TARIFS ESPACES JEUNES

Accueil petites vacances espaces jeunes	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
	Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas
0 à 1220 €	32,66 €	7,84 €	116,57 €	27,98 €
1221 à 1500 €	39,42 €	9,46 €		
1501 à 1800 €	45,61 €	10,95 €		
1801 à 2100 €	52,37 €	12,57 €		
2101 à 2400 €	58,57 €	14,06 €		
2401 à 2900 €	65,32 €	15,68 €		
2901 à 3400 €	72,08 €	17,30 €		
3401 à 3900 €	78,28 €	18,79 €		
3901 à 4400 €	85,03 €	20,41 €		
4401 € et +	91,79 €	22,03 €		
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.				

Accueil vacances été espaces jeunes	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
	Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas
0 à 1220 €	32,66 €	7,84 €	116,57 €	27,98 €
1221 à 1500 €	39,42 €	9,46 €		
1501 à 1800 €	45,61 €	10,95 €		
1801 à 2100 €	52,37 €	12,57 €		
2101 à 2400 €	58,57 €	14,06 €		
2401 à 2900 €	65,32 €	15,68 €		
2901 à 3400 €	72,08 €	17,30 €		
3401 à 3900 €	78,28 €	18,79 €		
3901 à 4400 €	85,03 €	20,41 €		
4401 € et +	91,79 €	22,03 €		
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.				

* Voir liste des communes page 37

Accueil week-end espaces jeunes	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon			
	Revenu fiscal de référence / 12	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
0 à 1220 €	6,53 €	3,27 €	3,92 €	19,60 €
1221 à 1500 €	7,88 €	3,94 €	4,73 €	23,65 €
1501 à 1800 €	9,12 €	4,56 €	5,47 €	27,37 €
1801 à 2100 €	10,47 €	5,24 €	6,28 €	31,42 €
2101 à 2400 €	11,71 €	5,86 €	7,03 €	35,14 €
2401 à 2900 €	13,06 €	6,53 €	7,84 €	39,19 €
2901 à 3400 €	14,42 €	7,21 €	8,65 €	43,25 €
3401 à 3900 €	15,66 €	7,83 €	9,39 €	46,97 €
3901 à 4400 €	17,01 €	8,50 €	10,20 €	51,02 €
4401 € et +	18,36 €	9,18 €	11,01 €	55,07 €

Réduction de 10% à compter du 2^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

Accueil week-end espaces jeunes	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon			
	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Week-end avec repas
	23,31 €	11,66 €	13,99€	39,94 €

Réduction de 10% à compter du 2^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

* Voir liste des communes page ci-contre

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Accueils de loisirs, mercredis et vacances et Espaces Jeunes	
<ul style="list-style-type: none"> > Par carte bancaire sur le portail familles et au siège des Pep 28 > Par chèque à l'ordre des Pep 28 > Par chèques vacances ou Césu non dématérialisé > En espèces 	<p>Dans le portail familles, les accueils de loisirs, au siège des Pep 28 ou à l'hôtel d'agglomération à Chartres aux heures de permanence</p>

COMMUNES PRIORITAIRES

La priorité est donnée à Maintenon et aux communes périurbaines de Chartres métropole de moins de 3000 habitants :

Alonnes, Amilly, Barjouville, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bougainval, Briconville, Challet, Champseru, Chartainvilliers, Chauffours, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème,

Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La-Bourdinière-Saint-Loup, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignières, Mittainvilliers-Vérigny, Moinville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Oinville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roinville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville-Pézy, Thivars, Umpeau, Vèr-les-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise.

Nouveauté : le portail familles

À partir de l'été 2022, l'inscription aux accueils de loisirs et espaces jeunes s'effectuera via votre espace famille.

Pour y accéder, connectez-vous sur « www.portail-pep28.ciril.net ».

Votre dossier existe déjà si l'un de vos enfants est inscrit ou a été inscrit dans l'une des structures enfance-jeunesse de Chartres métropole gérée par les PEP28. Vous pouvez retrouver votre numéro de dossier sur une ancienne facture. Il vous sera demandé lors de toute nouvelle connexion.

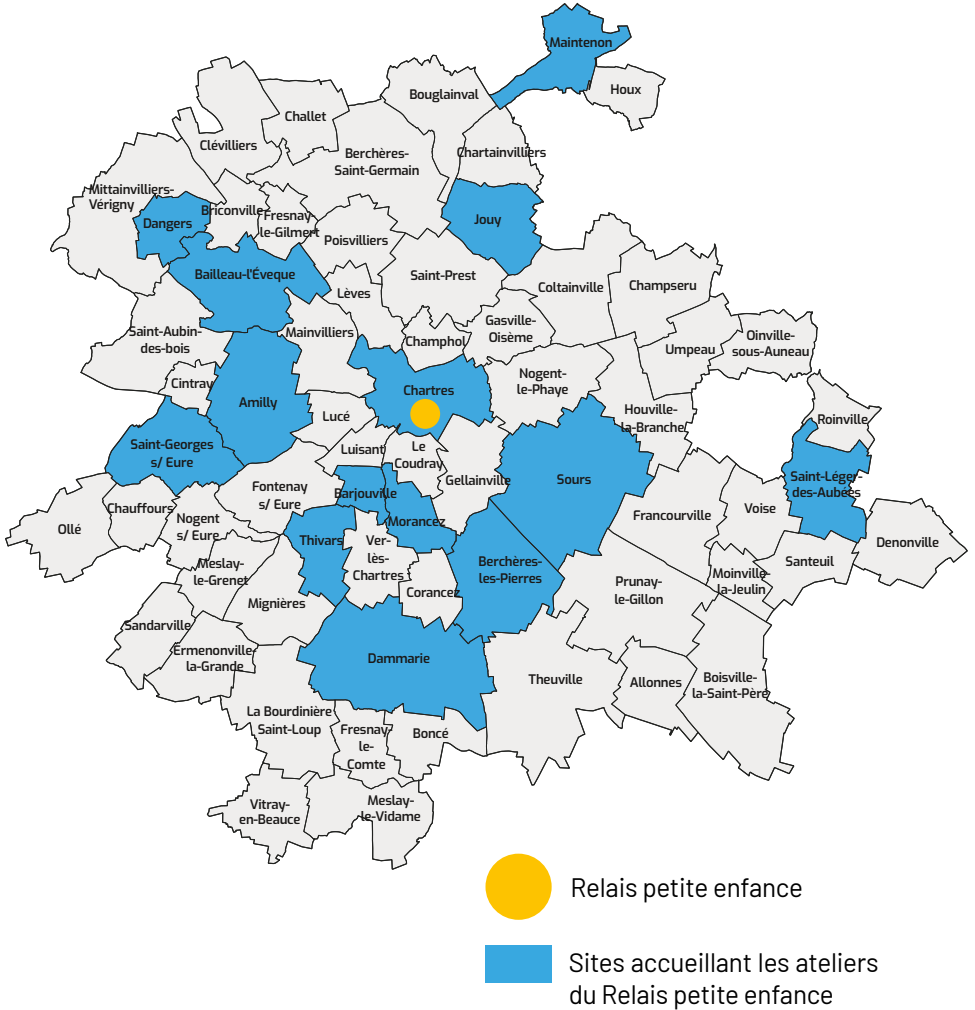
Si vous n'avez encore jamais inscrit un de vos enfants dans l'une des structures enfance-jeunesse de Chartres métropole, il vous faut créer votre dossier :

1 - Compléter un dossier unique d'inscription téléchargeable sur le site www.pep28.org, rubrique « nos services », rubrique « Accueils de loisirs et périscolaires », puis « Chartres Métropole » ;

2 - À réception de votre dossier complet, le secrétariat vous adressera par mail vos codes d'accès pour vous connecter au portail famille.


Vous pourrez ensuite avoir accès à votre compte en vous connectant sur <http://www.portail-pep28.ciril.net> afin de procéder aux inscriptions aux différentes activités proposées et effectuer les règlements par carte bancaire.





LE RELAIS PETITE ENFANCE



LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES 3 - 17 ANS



 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

-  Espaces Jeunes
-  Espaces de regroupement
-  Bureau information jeunesse
-  Point information jeunesse

MÉMO CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des enfants	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
VACANCES D'AUTOMNE	Fin des cours : 22 octobre 2022
	Reprise des cours : 7 novembre 2022
VACANCES DE FIN D'ANNÉE	Fin des cours : 17 décembre 2022
	Reprise des cours : 3 janvier 2023
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : 11 février 2023
	Reprise des cours : 27 février 2023
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : 15 avril 2023
	Reprise des cours : 2 mai 2023
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023

Hôtel d'Agglomération
place des Halles, Chartres
ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h,
le samedi de 9 h à 12 h 30
tél. 02 37 23 40 00
www.chartres-metropole.fr



**CHARTRES
MÉTROPOLÉ**

